

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Rebecca BELLEVAL – Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir à Mme Elodie CLARAC) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Maguy BORDELAIS.

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
ANNÉE 2021**

CM-2022-1S-DRH-04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

1 0 FEV. 2022

Et publication ou notification le

1 0 FEV. 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 27 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2021

Date de transmission de l'acte : 10/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 10/02/2022

Numéro de l'acte : CM20221SDRH04 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220127-CM20221SDRH04-DE

Date de décision : 27/01/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.2. Autres délibérations